

Communiqué de presse

La BCV respecte l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et reçoit la certification Fair-ON-Pay+

Une analyse des salaires effectuée par des experts externes a démontré que la BCV respectait les exigences fédérales en matière d'égalité salariale. La Banque a également reçu la certification Fair-ON-Pay+, qui atteste le respect de l'égalité salariale entre ses collaboratrices et ses collaborateurs dans la durée.

Lausanne, le 29 septembre 2021 – Dans le cadre de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), la BCV a mandaté Comp-On SA, société de conseil en personnel spécialisée dans la rémunération, pour mener une analyse des salaires. L'ensemble des personnes employées par la BCV a été pris en compte. Les résultats indiquent que la BCV respecte les exigences fixées par la LEg en matière d'égalité salariale. Ils ont été examinés et confirmés par le Centre de partenariat social pour l'égalité salariale dans les banques (CeParEB), qui les estime conformes.

Au-delà des exigences légales, la BCV a également reçu la certification Fair-ON-Pay+, délivrée par les sociétés Comp-on SA et SGS. Valable pendant quatre ans avec un contrôle au cours de la troisième année, cette certification confirme le respect de l'égalité salariale entre les collaboratrices et les collaborateurs de la Banque dans la durée.

Pour Pascal Kiener, CEO de la BCV, «cette certification s'inscrit dans la politique d'égalité des chances et de promotion de la diversité que la Banque mène en faveur de ses collaboratrices et collaborateurs. Différentes mesures déployées depuis des années nous ont permis de promouvoir les carrières féminines.»

Cette politique entre dans le cadre de la responsabilité sociale de la BCV, premier employeur du domaine bancaire dans le canton avec près d'un emploi sur trois dans le secteur.



Note à la rédaction

La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) a été révisée au 1^{er} juillet 2020 et complétée par une obligation de procéder à une analyse de l'égalité salariale dans l'entreprise.

Cette analyse de l'égalité salariale au niveau de l'entreprise doit être effectuée sur la base d'une méthode scientifique et conforme au droit suisse. Une telle analyse permet d'examiner statistiquement s'il existe une différence de salaire entre toutes les femmes et tous les hommes d'une entreprise.

Comp-On SA a effectué une analyse statistique de l'égalité salariale avec Logib, un outil mis à disposition par la Confédération.

Contact

Daniel Herrera, Responsable Médias & Communication

Tél.: +41 21 212 28 61

Courriel: daniel.herrera@bcv.ch